

# Couleurs de Bretagne

## Protocole spécial COVID 19

Mis en place avec la participation de la commune de Josselin.

- **Inscriptions :**

- Port du masque obligatoire
- Distance de sécurité entre les participants et entre les organisateurs
- Les participants téléchargent leur bulletin d'inscription sur notre site internet.
- Prévoir un sens de circulation dans la salle d'inscription avec entrées et sorties séparées
- Il serait souhaitable qu'il puisse y avoir malgré tout un petit café d'accueil en extérieur avec du jetable et des petits gâteaux emballés.

*A prévoir par les communes : doubles tables pour inscriptions, gel hydroalcoolique, café d'accueil*

- **Concours :**

- Les peintres s'installent où ils le désirent.

- **Retour des œuvres :**

- Pas d'encadrement ! Aux peintres de prévoir une pince pour accrocher leur œuvre (et un chevalet pour les cartes blanches !)
- Jury à 16h précise
- Les primés et les nommés seront indiqués sur les œuvres.
- **pas de pot de l'amitié pas de discours de remise des prix mais les lauréats recevront leur cadeau à la sortie sur présentation de leur œuvre.**

- **Exposition des œuvres :**

- Le maire de Josselin a précisé pouvoir considérer la salle d'exposition comme un petit musée avec les mêmes règles que la visite d'un petit musée.

- Un circuit de visite sera mis en place (avec les grilles d'exposition) et les entrées se feront en fonction de la capacité d'accueil de la salle c'est-à-dire 4m<sup>2</sup> par personne (Ex : dans une salle de 200m<sup>2</sup>, nous ferons entrer les gens par groupes de 50). Couleurs de Bretagne se charge de faire circuler les visiteurs, *il faudrait une personne de la commune à l'entrée pour réguler les flux*. Là aussi : port du masque obligatoire pour tous.
- Les dernières entrées se feront à 18h15 et les artistes récupéreront leur œuvres selon le même protocole à partir de 18h30, les gagnants récupéreront en même temps leur prix auprès des organisateurs.
- Couleurs de Bretagne ne gardera aucune œuvre puisqu'il n'y aura pas de finale 2020 et les communes ne garderont pas les œuvres en exposition.